RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00065
Numéro SIREN : 389 977 786
Nom ou dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003853

255654

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003853**
n° de gestion : **1993B00065**
n° SIREN : **389 977 786 RCS Saint Denis de La Réunion**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Denis-de-La-Réunion certifie avoir procédé le 10/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC ENTRETIEN REUNION - Société par actions simplifiée
10 rue L'amitié ZAC le Triangle Immeuble le Thalès 2ème Etage - Sainte-Clotilde 97490 Saint-denis -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

255654

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès 97490 SAINTE CLOTILDE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 9 9 7 7 7 8 6 0 0 0 8 3 — Néant * ☐

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 820	AG	8 743	4 077	6 335
	Fonds commercial (1)	AH	36 893	AI		36 893	36 893
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 000	AK	7 000		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	8 000	AO		8 000	8 000
	Constructions	AP	366 005	AQ	169 510	196 496	215 136
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	476 333	AS	329 701	146 632	160 544
	Autres immobilisations corporelles	AT	78 534	AU	69 020	9 514	9 187
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	126 070	CV		126 070	125 992
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	22 821	BI		22 821	22 821
	TOTAL (II)	BJ	1 134 476	BK	583 973	550 502	584 906
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	14 825	BM		14 825	14 188
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 776	BW		2 776	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 444 482	BY	86 883	1 357 599	1 414 482
	Autres créances (3)	BZ	709 410	CA		709 410	663 065
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	459 072	CG		459 072	317 107
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			1 680
	TOTAL (III)	CJ	2 630 566	CK	86 883	2 543 683	2 410 522
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 765 042	1A	670 857	3 094 185	2 995 429

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR : 104 350

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 135 000)		DA	135 000	135 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, …		DB	824	824
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	13 500	13 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	943 667	631 166
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	339 642	521 300
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
		TOTAL (I)	DL	1 432 633	1 301 791
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	12 133	12 133
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR	12 133	12 133
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	129 604	162 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	74 586	26 800
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	102 730	91 891
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 334 873	1 337 107
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	843	50 706
	Autres dettes		EA	6 784	12 639
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	1 649 419	1 681 505
	Ecarts de conversion passif*	**(V)**	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 094 185	2 995 429

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 551 871	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 447	1 507

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	50 120	FB		FC	50 120	31 538
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	6 641 376	FH		FI	6 641 376	6 339 002
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 691 496	FK		FL	6 691 496	6 370 540
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	45 727	29 894
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	147 593	488 930
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 797	1 343
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 886 612	6 890 706
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		75
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	236 999	215 710
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(637)	4 001
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	846 879	824 295
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	158 165	178 526
	Salaires et traitements*					FY	4 431 045	4 273 943
	Charges sociales (10)					FZ	720 643	672 529
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	115 149	106 136
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	21 480	23 852
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	16 299	75 022
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 546 022	6 374 089
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	340 590	516 617
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	548	613
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	965	253
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 512	866
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 805	9 771
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	7 805	9 771
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 293)	(8 905)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	334 297	507 712

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		16 686
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	5 541	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 541	16 686
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	196	3 098
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	196	3 098
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	5 345	13 588
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 893 666	6 908 258
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 554 023	6 386 958
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	339 642	521 300

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	5 446	5 463
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	73 465	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	(3 017)	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	98 609	305 788
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUITS DE CESSION D'ELEMENT D'ACTIF		5 541
AMENDES CODE DE LA ROUTE	196	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REMBOURSEMENT AGEFIPH TROP VERSÉ EN 2016	(3 017)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	56 713	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	8 000	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	274 949	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	85 986	KN		KO	
CORPORELLES	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	5 070	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	401 369	KT		KU	74 964
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	2 310	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	9 502	KZ		LA	427
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	61 149	LC		LD	5 275
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	848 335	LO		LP	80 666
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	125 992	8V		8W	79
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	22 821	1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	148 812	LR		LS	79
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 053 860	ØH		ØJ	80 745

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	56 713	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	8 000	LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB	274 949	MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	85 986	MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	5 070	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	476 333	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	2 310	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	129	MQ	9 800	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	66 424	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	129	NH	928 872	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	126 070	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	22 821	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	148 891	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	129	ØL	1 134 476	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis

Exercice N clos le 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilsations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque annnée dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	13 485	PF	2 258	PG		PH	15 743
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	99 186	PN	9 875	PO		PQ	109 062
	Sur sol d'autrui	PR	47 724	PS	8 336	PT		PU	56 060
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3 960	PW	428	PX		PY	4 388
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	240 825	QA	88 876	QB		QC	329 701
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 310	QE		QF		QG	2 310
	Matériel de transport	QH	9 502	QI	427	QJ	129	QK	9 800
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 962	QM	4 948	QN		QO	56 910
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	455 468	QV	112 891	QW	129	QX	568 230
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	468 953	ØP	115 149	ØQ	129	ØR	583 973

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

Certifié conforme

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	12 133	4B		4C		4D	12 133	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	12 133	TV		TW		TX	12 133	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	114 387	6U	21 480	6V	48 984	6W	86 883	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	114 387	TY	21 480	TZ	48 984	UA	86 883	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	126 520	UB	21 480	UC	48 984	UD	99 016	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	21 480	UF	48 984			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	22 821	UV		UW	22 821
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	104 350				104 350
	Autres créances clients	UX	1 340 133		1 340 133		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	946		946		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	384 014		384 014		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 451		2 451		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	268 654		268 654		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	53 346		53 346		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	2 176 713	VU	2 049 543	VV	127 171

RENVOIS

(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 447	1 447		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	128 157	30 609	81 755	15 793
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	102 730	102 730		
Personnel et comptes rattachés		8C	715 747	715 747		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	341 192	341 192		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	163 994	163 994		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	113 940	113 940		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	843	843		
Groupe et associés (2)		VI	74 586	74 586		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 784	6 784		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 649 419	VZ 1 551 871	81 755	15 793

RENVOIS

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	132 698

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION | Formulaire déposé au titre de l'IR : ET | Néant * ☐ | Exercice N, clos le : 31122017

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	339 642
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 034	XE	4 730
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 697		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	6 110	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	6 306
	Amendes et pénalités	WJ	196	Charges financières (art.212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	350 679

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS			
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	4 380		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR						WV			
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH			
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP			
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			)	XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	82 850		
	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déductions exceptionnelles pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		)	XG	344 813
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
						TOTAL II	XH	432 043		

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	81 365
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	81 365

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique WQ sur 2058-A)

Libellé	Montant
TOTAL	

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)

Libellé	Montant
CICE	344 813
TOTAL	344 813

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	371 285
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	371 285
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	81 365
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	452 650

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TAXE FONCIERE DES IMMEUBLES NON PRESENTS A L'ACTIF	9K	6 110	9L	4 276
T.O.M. DES IMMEUBLES NON PRESENTS A L'ACTIF	9M		9N	104
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	6 110	YO	4 380
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	631 166
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	521 300
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	1 152 467

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	208 800
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	943 667
(N B: le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 152 467

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7	206 005)	YQ	55 142	
	— Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance		YT	10 519	6 174
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8	72 453)	XQ	80 812	94 917
	— Personnel extérieur à l'entreprise		YU		16 382
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	11 053	17 104
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES	3 127)	ST	744 496	689 717
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	846 879	824 295
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	59 949	53 332
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS	)	9Z	98 216	125 194
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	158 165	178 526
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée		YY	573 477	563 162
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	85 887	82 280
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *		ØB	4 852 820	4 254 045
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	— Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR 1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2018

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	VEHICULE CLIO 12/09/2016	129				129
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 12,80 %	Long terme (10) 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1	5 541	5 412	5 412				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : plus ou moins value nette à court terme total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)		5 412				
		Cadre B : plus ou moins value nette à long terme total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) Ventilation par taux		(C)
		Cadre C : autres plus-values taxables à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise :	ABC ENTRETIEN REUNION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant * ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

⑭ **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION Néant * ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 7
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2018

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

⑯ CONTRIBUTIOM ECONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : ABC ENTRETIEN REUNION — Néant * ☐

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez : - le SIREN de la tête de groupe : — - la dénomination de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017 Durée en nombre de mois 12

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 691 496
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	98 609
TOTAL 1	OX	6 790 104

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 797
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	45 727
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	47 524

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	236 999
Variation négative des stocks	OQ	(637)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	700 961
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16 299
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	953 621

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	5 884 007

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	5 884 007

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	6 790 104	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Période de référence	GY	01012017	GZ	31122017	
Date de cessation			HR		

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	YP	185
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 38997778600083

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC ENTRETIEN REUNION

ADRESSE (voie) ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès

CODE POSTAL 97490 VILLE SAINTE CLOTILDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4813
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination GEF

N° SIREN (si société établie en France) 477509780 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 4813

Adresse : N° 39 Voie CHEMIN DES NIAOULIS

Code Postal 97400 Commune SAINT DENIS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 38997786000083

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC ENTRETIEN REUNION

ADRESSE (voie) ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès

CODE POSTAL 97490 VILLE SAINTE CLOTILDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique	SARL	Dénomination	E-M-S-				
N° SIREN (si société établie en France)	377535000			% de détention	100,00		
Adresse : N°	30	Voie	Du Presbytère				
Code Postal	97410	Commune	SAINT PIERRE	Pays	France		
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention			
Adresse : N°		Voie					
Code Postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2018)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise ABC ENTRETIEN REUNION — **du** 01012017

Adresse ZAC du Triangle 10 Rue de l'Amitié Immeuble Thalès 97490 SAINTE CLOTILDE — **au** 31122017

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice (1)

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M RENELLEAU STEPHANE	DIRECTEUR	191D ALLÉE DES TOPAZE, BELLEPIERRE 97400 SAINT DENIS
2	MME FANNIO CHANTAL	RESPONSABLE DE SECTEUR	32 ALLEE DES PENSEES, LOTISSEMENT LES ANANAS 97490 SAINTE CLOTILDE
3	M MECS GEORGES	TECHNICO COMMERCIAL	18 RUE SAINT EXUPERY, LA PLAINE SAINT PAUL 97411 BOIS DE NEFLES SAINT PAUL
4	MME GERBANDIER FREDERIQUE	CHARGEE DES RESSOURCES HUMAINES	191D ALLÉE DES TOPAZE, BELLEPIERRE 97400 SAINT DENIS
5	MME PERSEE LAURIE	COMPTABLE	98 CITE DU LEVANT BEL AIR 97441 SAINTE SUZANNE
6			
7			
8			
9			
10			

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1	85 581		6 589		92 170	4 799			96 969
2	61 326		3 002		64 328	4 799			69 127
3	46 865				46 865		8 445		55 310
4	40 034				40 034				40 034
5	38 040				38 040				38 040
6									
7									
8									
9									
10									
**	271 846		9 591		281 437	9 598	8 445		299 479

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 000
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	3 787
Total	4 787

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice (1)) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables (9)	
- de l'exercice 2017 (total col. 9 + total col. 10) (10)	304 266	- de l'exercice 2017 (10)	(81 365)
- de l'exercice précédent (10)	315 070	- de l'exercice précédent (10)	36 870

Nom et qualité du signataire

Mr EPAUD PASCAL, Président

À SAINTE CLOTILDE le 11052018

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Certifié conforme

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case [X]

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case [] puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :	Société mère :
Nom :	Nom :
SIREN :	SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant
CIC	344 813

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
"MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat
"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
"RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
"AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles
"CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques
"CAI" Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement
"CCI" Crédit d'impôt cinéma international
"CSV" Crédit impôt spectacle vivant
"VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
"AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	3 831 258
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
(ligne 1 x 7 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 7 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse
"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
"FAM" Crédit d'impôt famille
"EXP" Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale
"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
"PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
"CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
"COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
"CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
"RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
"PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
"AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
"ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
"BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
"CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
"CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
"FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
"MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
"PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
"PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

AUTRES INFORMATIONS

Dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

N° SIRET : 38997778600083

Exercice clos le 31/12/2017

Libellé
MONTANT AU 31/12/2017 DES ENGAGEMENTS POUR DEPART A LA RETRAITE, CALCULES ET NON PROVISIONNÉS : 50 409,01 €

Certifié conforme

TABLEAU ANNEXE

Dénomination : ABC ENTRETIEN REUNION

N° SIRET : 38997778600083

Exercice clos le 31/12/2017

Libellé	Montant	Commentaire
DETAIL DES DEDUCTIONS AUTORISEES AU TITRE DES INVESTISSEMENTS		
REALISEES DANS LES COLLECTIVITES D'OUTRE MER EN 2017		
TOTAL CONFORME AU ONTANT RENSEIGNE CELLULE ZY - FORMULAIRE 2058A		
DESIGNATION		
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R	5 714	ATOM MATÉRIELS FA001289 23/01/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R - N° série EU001014A 1 Balayeuse SM 70 - N° série S/N-010121 1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R - N° série EU001014A	5 714	ATOM MATÉRIELS FA001349 21/02/17
1 Balayeuse SM 70 - N° série S/N-010121	668	ATOM MATÉRIELS FA001386 13/03/17
1 Monobrosse VIPER DS 350	746	ATOM MATÉRIELS FA001386 13/03/17
1 Monobrosse VIPER LS 160 HD	763	ATOM MATÉRIELS FA001386 13/03/17
1 Autolaveuse à cable AS430C - Série EU-010555 F	1 773	ATOM MATÉRIELS FA001386 13/03/17
1Injecteur extracteur CAR 275	724	ATOM MATÉRIELS FA001386 13/03/17
1 Débroussailleuse FS460 - N° série 181768810	863	CAT OI F7018169 06/04/17
1 Taille-Haie sur perche - N° série 508255178	648	CAT OI F7018169 06/04/17
1 Monobrosse VIPER LS 160 HD	763	ATOM MATÉRIELS FA001457 25/04/17
1 Echaffaudage TOTEM 2BOX 180 3M5M	1 932	BATI CENTRE FD080101-27922 28/04/17
1 Autolaveuse à cable AS430C - Série EU-010491 F	1 773	ATOM MATÉRIELS FA001512 22/05/17
1 Débroussailleuse FS460 - N° série 181639255	1 277	CAT OI F7026766 22/05/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R - N° série EU-001089F	5 714	ATOM MATÉRIELS FA001527 31/05/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R - N° série EU-00167F	5 714	ATOM MATÉRIELS FA001530 02/06/17
1 Monobrosse VIPER LS 160	626	ATOM MATÉRIELS FA001581 30/06/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS710R	7 672	ATOM MATÉRIELS FA001630 01/08/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R	5 714	ATOM MATÉRIELS FA001630 01/08/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS530R - N° série EU-01209F	5 714	ATOM MATÉRIELS FA001776 09/10/17
1 Autolaveuse autoportée VIPER AS710R - N° série EU-00238G	7 672	ATOM MATÉRIELS FA001833 31/10/17
1 Taille-Haie sur perche - N° série 512902962	837	CAT OI F7060175 11/12/17
1 MacBook Pro Retina 2015 17	2 367	MICROSTOR FFOSHO00061791 10/11/17
Bureau Call Center D51 4 postes	1 410	OFFITAL F0804173 24/01/17
4 Tables de réunion rabattables 140x80	1 498	COLUMBIA 4079299 20/03/17
1 Renault Clio IV 1.5L DCI 75CH - Immat ER 411 MP	14 554	COFILEASE Contrat 40019925/00 10/11/17
	82 850	

Certifié conforme

ABC ENTRETIEN REUNION

Société par actions simplifiée au capital de 135 000 €

Siège social : Immeuble Le Thalès - ZAC du Triangle - 10, rue de l'Amitié, 97490 Sainte Clotilde

R.C.S : St-Denis de la REUNION B 389 977 786

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatif à l'exercice clos le 31/12/2017

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée ABC ENTRETIEN REUNION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ABC ENTRETIEN REUNION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Denis, le 15/06/2018

Le commissaire aux comptes

Cabinet DEDRICHE BEDIER ET ASSOCIES

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

Janick BEDIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes - SAS au capital de 100.000 euros - OEC de la Réunion. CRCC de Saint-Denis de la Réunion
Res de Saint-Denis : B 429 046 584 - Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 41 06 49 - www.dedriche.com

commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017

ACTIF (EUR)	VALEURS BRUTES	AMORT- et PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	12 820	8 743	4 077	*6 335*
Fonds commercial	36 893		36 893	*36 893*
Autres immobilisations incorporelles	7 000	7 000		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 000		8 000	*8 000*
Constructions	366 005	169 510	196 496	*215 136*
Installations techniques, matériel & outillage	476 333	329 701	146 632	*160 544*
Autres immobilisations corporelles	78 534	69 020	9 514	*9 187*
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méthode de mise en équiv.				
Autres participations	126 070		126 070	*125 992*
Créances rattachés à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 821		22 821	*22 821*
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**1 134 476**	**583 973**	**550 502**	***584 906***
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	14 825		14 825	*14 188*
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande	2 776		2 776	
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 444 482	86 883	1 357 599	*1 414 482,38*
Autres créances	709 410		709 410	*663 065,05*
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	459 072		459 072	*317 107,27*
Charges constatées d'avance				*1 680,00*
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**2 630 566**	**86 883**	**2 543 683**	***2 410 522,43***
CHARGES À RÉPARTIR (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)				
ECART DE CONVERSION (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	**3 765 042**	**670 857**	**3 094 185**	***2 995 429***

Renvois		Clause de réserve de propriété
(1) dont droit au bail		Immobilisations
(2) part à moins d'un an		Stocks
(3) part à plus d'un an	104 350	Créances

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

BILAN PASSIF

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017

PASSIF (EUR)		EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital social ou individuel (1) dont versé :	135 000	135 000	135 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		824	824
Ecart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence :			
Réserve légale (3)		13 500	13 500
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) dont (*) :			
Autres réserves			
Report à nouveau		943 667	631 166
Résultat de l'exercice		339 642	521 300
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	**TOTAL (I)**	**1 432 633**	**1 301 791**
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	**TOTAL (II)**		
Provisions pour risques		12 133	12 133
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**TOTAL (III)**	**12 133**	**12 133**
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)		129 604	162 362
Emprunts et dettes financières divers dont (**) :		74 586	26 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		102 730	91 891
Dettes fiscales et sociales		1 334 873	1 337 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		843	50 706
Autres dettes		6 784	12 639
Produits constatés d'avance (5)			
DETTES (5) et COMPTE DE RÉGULARISATION	**TOTAL (IV)**	**1 649 419**	**1 681 605**
Ecart de conversion passif	**TOTAL (V)**		
TOTAL PASSIF		**3 094 185**	**2 995 429**

Renvois		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Réserve spéciale de réévaluation		
(2) Ecart de réévaluation libre		
Réserve de réévaluation (1976)		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 551 871	1 553 348
(6) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	1 447	1 507

* Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants

** Emprunts participatifs

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Partie 1)

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017 EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
Ventes de marchandises	50 120	*31 538*	18 581	59%
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 641 376	*6 339 002*	302 374	5%
Chiffres d'affaires nets	6 691 496	*6 370 540*	320 956	5%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	45 727	*29 894*	15 833	53%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	147 593	*488 930*	-341 337	-70%
Autres produits	1 797	*1 343*	454	34%
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 886 612	*6 890 706*	-4 094	0%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		*75*	-75	-100%
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements	236 999	*215 710*	21 289	10%
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-637	*4 001*	-4 638	-116%
Autres achats et charges externes (3)	846 879	*824 295*	22 584	3%
Impôts, taxes et versements assimilés	158 165	*178 526*	-20 360	-11%
Salaires et traitements	4 431 045	*4 273 943*	157 102	4%
Charges sociales	720 643	*672 529*	48 114	7%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	115 149	*106 136*	9 013	8%
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	21 480	*23 852*	-2 372	-10%
Dotations aux provisions pour risque et charges				
Autres charges	16 299	*75 022*	-58 723	-78%
CHARGES D'EXPLOITATION	6 546 022	*6 374 089*	171 933	3%
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**340 590**	***515 617***	***-176 027***	**-34%**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations	548	*613*	-66	-11%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	965	*253*	712	281%
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de changes				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	1 512	*866*	646	75%
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés	7 805	*9 771*	-1 966	-20%
Différences négatives de changes				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES	7 805	*9 771*	-1 966	-20%
2 - RÉSULTAT FINANCIER	**-6 293**	***-8 905***	***2 612***	**29%**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**334 297**	***507 712***	***-173 415***	**-34%**

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIE
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.4

RÉSULTAT (Partie 2)

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017 EUR

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		*16 686*	-16 686	-100%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 541		5 541	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 541	*16 686*	-11 145	-67%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	196	*3 098*	-2 902	-94%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	196	*3 098*	-2 902	-94%
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	*5 345*	*13 588*	*-8 243*	-61%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	6 893 666	*6 908 258*	-14 593	0%
TOTAL DES CHARGES	6 554 023	*6 386 958*	167 065	3%
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	*339 642*	*521 300*	*-181 658*	-35%

Renvois				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				
(2) Dont produits de locations immobilières	5 446	*5 463*	-17	0%
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs				
(3) Dont crédit-bail mobilier	73 465		73 465	
(3) Dont crédit-bail immobilier				
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	-3 017	*28 940*	-31 957	-110%
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 50 ans
Agencement, aménagement, installation technique	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	1,5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d 'achat, les droits de douane et autres taxes , à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales , ainsi que les frais de transport , de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises , des encours de production et des produits finis . Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations , les charges directes et indirectes de production , les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous -activité est exclu de la valeur des stocks . Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif , le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente , est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d 'inventaire est inférieure la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre -valeur à la date de l 'opération.
Les dettes , créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre -valeur au cours de fin d 'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion .
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

-ÜRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
9 rue Jules Auber, 97400, Saint-Denis
0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 713					56 713	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**56 713**					**56 713**	
Terrains	8 000					8 000	
Constructions sur sol propre	274 949					274 949	
Constructions sur sol d'autrui	85 986					85 986	
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions	5 070					5 070	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	401 369		74 964			476 333	
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 310					2 310	
Matériel de transport	9 502		427		129	9 800	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 149		5 275			66 424	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**846 335**		**80 666**		**129**	**926 872**	
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	125 992		79			126 070	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	22 821					22 821	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**148 813**		**79**			**148 891**	
TOTAL GÉNÉRAL	**1 053 860**		**80 745**		**129**	**1 134 476**	

DERICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
					Dotations			Reprises			
EUR	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception.	Mvt net en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement											
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 485	2 258		15 743							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 485	2 258		15 743							
Terrains											
Constructions sur sol propre	99 186	9 875		109 062							
Constructions sur sol d'autrui	47 724	8 336		56 060							
Installations générales, agenc- et aménag- des constructions	3 980	428		4 408							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	240 825	88 876		329 701							
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 310			2 310							
Matériel de transport	9 502	427	129	9 800							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 962	4 948		56 910							
Emballages récupérables et divers											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	455 468	112 991	129	568 330							
TOTAL GÉNÉRAL	468 953	115 149	129	583 973							

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES PROVISIONS

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	12 133			12 133
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**12 133**			**12 133**
Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Prov- pour dépréciation sur titres de placement				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières				
Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours				
Prov- pour dépréciation sur comptes clients	114 387	21 480	48 984	86 883
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	**114 387**	**21 480**	**48 984**	**86 883**
TOTAL GÉNÉRAL	**126 520**	**21 480**	**48 984**	**99 016**

Dont dotations et reprises	*d'exploitation*	21 480	48 984
	financières		
	exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	

DEDRICHE BENIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CRÉANCES ET DETTES

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	22 821		22 821
Clients douteux ou litigieux	104 350		104 350
Autres créances clients	1 340 133	1 340 133	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	946	946	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	384 014	384 014	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 451	2 451	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques			
Groupe et associés (2)	268 654	268 654	
Débiteurs divers	53 346	53 346	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CRÉANCES	2 176 713	2 049 543	127 171

Renvois	
(1) *Montant des prêts accordés en cours d'exercice*	
(1) *Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice*	
(2) *Prêts et avances consentis aux associés*	

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 447	1 447		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	128 157	30 609	81 755	15 793
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	102 730	102 730		
Personnel et comptes rattachés	715 747	715 747		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	341 192	341 192		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	163 994	163 994		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	113 940	113 940		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	843	843		
Groupe et associés (2)	74 586	74 586		
Autres dettes	6 784	6 784		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	1 649 419	1 551 871	81 755	15 793

Renvois	
(1) *Emprunts souscrits en cours d'exercice*	
(1) *Emprunts remboursés en cours d'exercice*	32 698
(2) *Emprunts et dettes contractés auprès des associés*	

ICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ETAT DES STOCKS ET EN-COURS

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017 EUR

STOCKS ET EN-COURS	*Montants*
Matières premières et approvisionnements	*14 825*
En-cours de production de biens	
En-cours de production de services	
Produits intermédiaires et finis	
Marchandises	
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	***14 825***

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 447
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 523
Dettes fiscales et sociales	622 824
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	**625 794**

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 738
Autres créances	30 123
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	**35 861**

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber, 97400, Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	*Montants*
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	*Montants*
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CRÉDIT-BAIL

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeurs nettes
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)

POSTES DU BILAN	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 an à 5 ans	Redevances restant à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., Matériel et outillage	57 597	220 438	22 481			2 731
Autres immobilisations corporelles	15 868	68 181	11 673	19 537		632
Immobilisations en cours						
TOTAL	**73 465**	**288 619**	**34 154**	**19 537**		**3 364**

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber, 97400, Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS : VENTES ET SORTIES DE L'ACTIF

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017 EUR

CHARGES EXCEPTIONNELLES : SORTIES DE L'ACTIF (COMPTE 675200)	Montants
Cession Clio CX-027-WD (Indemnisation assurance suite à accident)	0
TOTAL SORTIES DE L'ACTIF (COMPTE 675200)	0

PRODUITS EXCEPTIONNELS : VENTES D'ÉLÉMENTS D'ACTIF (COMPTE 7750010)	Montants
Cession Clio CX-027-WD (Indemnisation assurance suite à accident)	5 541
TOTAL VENTES D'ÉLÉMENT D'ACTIF (COMPTE 7750010)	5 541

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIE
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

TRANSFERTS DE CHARGES

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

EUR

TRANSFERTS DE CHARGES	*Montants*
Transferts de charges d'explotation	*89 018*
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL TRANSFERTS DE CHARGES	***89 018***

CEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

EUR

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montants
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
PV et amendes (code de la route)	*196*
Autres charges exceptionnelles	
Charges sur exercices antérieures	
TOTAL AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	***196***

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montants
Intérêts moratoires sur marchés	
Autres produits exceptionnels	
Produits sur exercices antérieurs	
TOTAL AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	***0***

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIE
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber, 97400, Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.4

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017 EUR

DÉTENTEUR	TAUX DE DÉTENTION	NOMBRE D'ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS AVEC AUTRES DROITS	VALEUR NOMINALE	TOTAL	CRÉÉES DURANT L'EXERCICE	REMBOURSÉES DURANT L'EXERCICE
EURL GEF - SIREN 477 509 780	*100%*	*5625*	*0*	*24*	*135 000*	*0*	*0*
			TOTAL CAPITAL SOCIAL :		**135 000**		

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIE
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Den.
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.

FILIALE : PARTICIPATION ET CAPITAUX

ABC ENTRETIEN REUNION : 31/12/2017 EUR

PARTICIPATIONS D'ABC ENTRETIEN DANS SA FILIALE EMS	
PARTS FILIALE EMS (compte 2611000) : MONTANT EN EUROS (1 050 parts d'une valeur de 16,00 €)	98 980
Pourcentage détenu dans le capital de la filiale EMS	100%
AVANCES, AVALS ET CAUTIONS (Compte intragroupe)	-26 811

CAPITAUX PROPRES DE LA FILIALE EMS	Montant AU 31/12/N	Montants AU 31/12/N-1
CAPITAL SOCIAL	16 800	16 800
RÉSERVE LÉGALE	1 681	1 681
AUTRES RÉSERVES	0	0
REPORT À NOUVEAU	50 850	48 740
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 398	2 110
TOTAL CAPITAUX PROPRES DE LA FILIALE EMS	**78 729**	**69 331**

ELEMENTS DIVERS	Montant AU 31/12/N	Montants AU 31/12/N-1
CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA FILIALE EMS	127 234	147 797
DIVIDENDES DISTRIBUÉS	0	0

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

INFORMATIONS DIVERSES

ABC ENTRETIEN REUNION : Du 01/01/2017 au 31/12/2017

EUR

INFORMATIONS DIVERSES	*Montants*
Montant des engagements pour départ à la retraite (non provisionnés comptablement)	*50 409*
	50 409

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Déménagement et transfert du siège social en mars 2017

> Ancienne adresse : 17 route de la Rivière des Pluies - La Tonnelle - 97490 Sainte Clotilde

> Nouvelle adresse : 10 rue de l'Amitié - Immeuble Thalès - 97490 Sainte Clotilde

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIE
Expertise-Comptable
Commissariat aux Comptes
149 rue Jules Auber. 97400. Saint-Denis
Tél : 0262.21.66.11 - Fax : 0262.41.06.49

ABC ENTRETIEN REUNION
SAS au capital de 135.000 euros
Siège Social : Immeuble Le Thalès - ZAC du Triangle
10, rue de l'Amitié - 97490 Sainte Clotilde
RCS Saint-Denis B 389 977 786

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2018
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le 30 juin 2018, à 13 heures, a été rédigé le présent procès verbal de l'associé unique.

Monsieur Pascal Epaud, est nommé Président de séance.
Le président constate que l'actionnaire représenté possède plus de la moitié des parts composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- Le rapport de gestion de la présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport de certification des comptes du commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R223-68 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Quitus à la gérance ;
- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes clos le 31/12/2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Questions diverses.

Puis, le président donne lecture :
- du rapport de gestion de la Direction,
- de l'état des conventions réglementées :
- du rapport de certification des comptes du commissaire aux comptes.

2ÈME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 :

A distribuer :

- Résultat de l'exercice :	339 642 €
- Report à nouveau :	943 667 €
- Somme à affecter :	1 283 309 €
- Réserve légale :	0 €
- Distribution de dividendes à la holding GEF :	213 900 €
- Report à nouveau créditeur	1 069 409 €
- Somme total affectée :	1 283 309 €

Cette résolution est mise aux voix, et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

Le Président de séance

L'actionnaire unique

1/1 Extrait certifié conforme, Pascal EPAUD, représentant de l'actionnaire unique :